

l'an deux mil vingt-quatre
le dix-neuf novembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaients présents : Mmes et MM. BONY, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEP CZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
14 NOVEMBRE 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. DIOP qui a donné procuration à Mme CHERET
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE qui a donné procuration à Mme LE MOING

**Date d'affichage
de la convocation**
14 NOVEMBRE 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
27 NOVEMBRE 2024

Mme LE MOING a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

OBJET : Etrences pour le facteur

Mme la Maire informe l'Assemblée que la commune a pour tradition de verser des étrennes au facteur en charge de la
mairie au vu des services rendus. Elle propose de reconduire le montant versé en 2023 soit 150 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des étrennes d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros) à M. Candido FERNANDES,
facteur à Cernay-la-Ville, pour services rendus, au titre de l'année 2024.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 27 novembre 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Aline LE MOING



Mis en ligne le 27/11/2024 à 12h16

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E-legalite.com